

Chèque-  
vacances

# Sauver un acquis social

**Le 5 mars 2002, le chèque-vacances a fêté son 20ème anniversaire à l'initiative de l'ANCV. Ce fut un moment fort pour dresser un bilan positif de la prestation et tracer de nouvelles perspectives.**

Contrairement à l'affirmation de ses détracteurs, le chèque-vacances se porte bien et se développe sur un plan général, notamment avec la loi récente concernant les salariés des PME contrariée par le refus de la CGPME.

Il est clairement apparu que seule la Fonction publique d'Etat est en forte régression due aux mesures gouvernementales de 1998, qui se sont conjuguées avec les effets restrictifs du Revenu Fiscal de Référence – moins de 135 000 bénéficiaires en 2001, contre 200 000 en 1998 !

Les représentants des fédérations de fonctionnaires, unis, ont joué leur rôle dans la dénonciation du sort fait par le gouvernement aux seuls agents de l'Etat, de ne pas appliquer pleinement pour tous le relèvement des plafonds fiscaux de la Loi de finances 2002, et du blocage persistant du dialogue social. Un tract commun a été distribué aux participants de la cérémonie qui ont bien accueilli et compris cette démarche.

Face à ses adversaires toujours aussi déterminés, plus que jamais le chèque-vacances doit être défendu et promotionné sur ses contenus novateurs d'aide sociale à l'accès pour tous aux vacances, notamment pour les familles aux revenus modestes. De grands groupes financiers qui ont des appuis au plus

haut niveau poussent à son assujettissement au marché.

À cet égard, les finalités ont été réaffirmées dans la participation au tourisme social, avec des initiatives partenariales des organisations caritatives (secours populaire, secours catholique, restaurants du cœur...) pour les familles dans l'exclusion. Une attention particulière est portée sur la jeunesse et ses difficultés.

Le chèque-vacances outil de justice sociale et du dialogue social est conforté sur ces fondements par tous les acteurs publics et privés, y compris des employeurs présents. Il ne tient qu'à l'Etat-employeur de corriger le tir et de rejoindre ceux qui agissent pour le progrès social qui au cas considéré, à des retombées positives reconnues au plan économique, pour l'emploi, le développement local.

## LA RELANCE DE LA PRESTATION EST POSSIBLE

Les fédérations de fonctionnaires ont renouvelé auprès du Ministre de la Fonction publique leur demande de négociation sur les propositions actées par le Comité Interministériel de l'Action Sociale.

- L'application des mesures fiscales de la LFI 2002 pour toutes les tranches de bonifications, notamment de 25 % et 20 %.

- Deux plans d'épargne annuels pour une nouvelle attractivité.

- La création d'une tranche de bonification de 30 % pour les handicapés.

- La mise en place de bourse – solidarité – vacances, particulièrement pour les agents modestes ou qui n'ont pas les capacités d'épargne.

Sans de nouvelles mesures la relance de la prestation dans la Fonction publique n'est pas possible. Le risque est de voir se poursuivre la régression des épargnants et la non-consommation des crédits affectés déjà amputés en 2002 de – 3,81 M\_ - Depuis janvier une nouvelle baisse de – 6 % des bénéficiaires s'installe qui peut encore s'amplifier...

Une nouvelle fois se sont les familles avec deux enfants et des revenus moyens qui subissent l'attitude gouvernementale. Par contre, la nouvelle tranche de 10 % où on applique les plafonds fiscaux de la Loi de finances ouvre l'accès pour des familles à revenus supérieurs. La décision gouvernementale, tend à changer la nature de la prestation avec un caractère élitiste. Le danger est de voir le nombre des bénéficiaires se réduire justifiant une suppression de la prestation qui aura perdu ses finalités.

Est-ce là le but recherché dans la compression des dépenses publiques et sociales ?

**Les fédérations de fonctionnaires entendent poursuivre ensemble leur action sur d'autres choix. Elles appellent leurs organisations et militants à prendre des initiatives pour l'information des personnels et une réaction auprès des autorités gouvernementales (Fonction publique-Budget).**